



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC


*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/greffière-trésorière, de la susdite municipalité,*

QUE :

*Le conseil de la municipalité adoptera le règlement numéro 2022-05-278
«Règlement décrétant les tarifs exigibles lors des permis et certificats»*

*Ce règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau
municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce vingt-troisième jour du mois de mai deux
mille vingt-deux.*



Sylvie Mercier

Sylvie Mercier

Directrice générale / secrétaire-trésorière